

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mil dix vingt quatre

Le douze septembre, à 19h45

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de QUINGEY, après convocation ordinaire, sous la présidence de Sarah Faivre,

Étaient présents : Samia BENMESSAOUDA, Philippe MATHEY, Marc JACQUOT, Claude SIMON, Chantal MARAUX, Gilles ARNOULD, Nicolas BOBILLIER-CHAUMONT, Emmanuelle CHEVROTON, Jean-Michel ROY, Sarah FAIVRE

Étaient absents excusés : Nathalie KOWAL (Proc. M. JACQUOT), Nicolas DESCHAMPS (Proc. N. BOBILLIER), Anne-Lise HUMBERT (Proc. S. FAIVRE), Gaëlle CELLIER.

Était absente :

Secrétaire de séance : Chantal MARAUX

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 10 juillet 2024
- Tirage au sort jurés d'assise
- Servitude puits rue du Touillon
- Réparation canalisations ZA Blanchotte et subvention département
- Présentation convention habitat 25
- Budget Promenades Route d'Ornans
- Point travaux Gendarmerie
- Renouvellement convention de mise à disposition Petite Ville de Demain
- Suppressions de postes secrétariat de mairie
-

Informations du maire :

- Changement de destination local commercial
- Retour forum des associations
- Échanges FC Val de Loue

Questions diverses :

Approbation du compte rendu du conseil du 10 juillet 2024 :

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du dernier conseil municipal.

Tirage au sort des jurés d'assise :

Madame le Maire fait procéder au tirage au sort des Quingeois qui seront proposés sur la liste préparatoire communale, pour la liste annuelle des jurés d'assise.

Les trois noms retenus sont :

- LANOY Jean
- NDAKAZAMRERA Emmanuella
- GAUDOT Denise

Cette liste sera transmise à la cour d'assise du tribunal de justice de Besançon.

➤ **Servitude de pompage rue du Touillon**

Une pompe à chaleur géothermique, de type eau / eau, a été installée en 1982 par Monsieur Robert CHEVROTON. Elle effectue le pompage dans un puits, également creusé par Monsieur Robert CHEVROTON en 1981, qui est situé sur le domaine public ; la pompe à chaleur rejette et se déverse dans la Loue. Le fonds servant est le DOMAINE PUBLIC. Le fonds dominant est la parcelle AD n°12 lieudits Rue du Touillon pour 2a83ca, parcelle sur laquelle est située la propriété de M. MANZONI.

Dans le cadre de la vente par Madame BRAND à Monsieur MANZONI, il conviendrait de mettre en place une servitude concernant le pompage dans le puit qui est situé sur une voie communale. Cette servitude est consentie sans indemnité.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention de servitude.

➤ **Réparation réseau eau potable rue de la Blanchotte**

Le réseau d'eau potable a connu de multiples fuites sur le secteur de la ZA Blanchotte. Le PVC est très endommagé par endroits, et certaines conduites en fonte sont corrodées. Le premier adjoint, en concertation avec les constatations du prestataire SAUR, indique qu'il y a environ 530 mètres de canalisations à réparer, allant du carrefour de la rue des roches, rue Blanchotte, Rue Calixte II, rue du Gey, (carrefour du cimetière) jusqu'au bout de la ZA Blanchotte.

Dans le cadre de l'élaboration du SDA d'Eau Potable, avec le Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey, l'entreprise EVI a donné une estimation de 121 900 € HT pour cette réparation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire procéder aux travaux de réparation sur le réseau d'Eau Potable à la ZA Blanchotte, dès que possible.

Il décide également d'autoriser Madame le Maire à demander une subvention auprès du département du Doubs, de 25 % du coût total des travaux, sur la base de l'estimation d'EVI qui s'élève à 121 900 € HT.

Point d'avancement délégation Habitat 25

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil du 10 juillet, visait à l'autoriser sous conditions, à signer une convention de délégation de la gestion des logements communaux avec Habitat 25. Elle fait un retour suite à ses négociations avec le prestataire, et renseignements pris auprès d'une commune bénéficiant du dispositif.

La commune de Clerval émet un retour positif sur la convention qu'ils ont prise avec cette structure. Cependant deux points ont attiré l'attention de Mme le Maire. Le prestataire demande 6 mois d'avances sur les loyers auprès de la mairie, en prévision d'éventuels travaux qui seraient nécessaires dans les premiers mois. D'autre part, Habitat 25 ferait son reversement des loyers auprès de la commune sur une base semestrielle.

Madame le Maire informe qu'en plus d'avoir accepté les conditions relatives au choix final des locataires, et le choix des entreprises pour les travaux de plus de 500 euros, comme demandé par le conseil municipal, Habitat 25 accepte de revenir sur les deux points énumérés précédemment.

Ainsi, le projet de convention indiquera :

- Le reversement des loyers par le prestataire, vers la Mairie, sera trimestriel.
- Une avance de deux mois sera versée par la Mairie au début de la prise d'effet de la convention (estimé à 8 000 € environ)

➤ **Budget travaux Promenades et Route d'Ornans**

Madame le Maire diffuse dans un premier temps une présentation globale du projet, élaborée par le maître d'œuvre, afin de rappeler l'état actuel du projet d'aménagement des Promenades et de la Route d'Ornans. Ensuite, Mme le Maire présente deux plans de financement actualisés du Budget des travaux pour l'aménagement des Promenades et de la route d'Ornans. L'un ne prend pas en compte le devis d'enfouissement des réseaux de la route d'Ornans, établi par le SYDED, l'autre le prend en compte.

Le coût de l'enfouissement des réseaux annoncé par le SYDED, est de 308 880.00 € HT, le SYDED subventionnerait ces travaux à hauteur de 116 625 € HT au total. Le PF sans enfouissement des réseaux comporte :

- Coût total de l'opération : 900 065.00 € HT

- Total des subventions : 720 052.00 € HT
- Autofinancement : 180 013.01 € HT

Le PF avec enfouissement des réseaux comporte :

- Coût total de l'opération : 1 208 945.00 € HT
- Total des subventions : 821 285.00 € HT
- Autofinancement : 372 268.01 € HT

Le conseil municipal décidé à l'unanimité de choisir et valider le Plan de Financement, qui comprend les travaux d'enfouissement des réseaux de la Route d'Ornans.

Pour finir, Madame le Maire rappelle qu'une réunion de présentation et échange avec les riverains et administrés concernés directement par le projet, se tiendra le lendemain du conseil, vendredi 13 juillet, en salle des mariages.

➤ **Point d'avancement travaux Gendarmerie**

Marc JACQUOT expose un point de situation sur la finalisation des travaux de réhabilitation de la Gendarmerie. L'entreprise MARIE, titulaire du marché du lot n°12 est en retard sur les délais d'exécution prévu au marché. Par ailleurs, elle ne s'est pas présentée sur le chantier et ce, malgré plusieurs convocations du maître d'œuvre.

M. JACQUOT indique que le système d'alarme et le gâche du portillon électrique ne sont manifestement pas opérationnelles et que l'entreprise n'intervient pas, malgré les différentes relances. Aussi, la commune a pris la décision de faire intervenir un commissaire de justice pour expertise le 26 juillet dernier. À la suite des constatations, une tierce entreprise a été missionnée par le maître d'ouvrage, à savoir l'entreprise PEPIOT, afin de mettre en conformité ces deux systèmes et ce, aux frais et risques du titulaire, comme le mentionne le courrier en date du 24 juillet 2024 et notifié au titulaire dans les conditions du CCAG Travaux en vigueur et du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Compte-tenu des difficultés administratives rencontrées dans les relations avec le titulaire dudit lot, et afin de ne pas mettre l'intervenant en difficulté, l'entreprise PEPIOT sera rémunérée par paiement direct par la commune pour cette intervention, dont le coût sera déduit du Décompte Global et Définitif qui sera payé à l'entreprise MARIE. Ces informations ont été relayées à l'entreprise MARIE par courrier recommandé en date du 24 juillet 2024.

Le retard accusé sur le chantier du fait de l'entreprise MARIE entraîne, de droit, l'application de pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise dont le montant s'élève à 12 415,71 € HT et qui doivent être retirées du solde du DGD. Ce montant correspond au maximum fixé par le CCP et le CCAG Travaux en vigueur.

Pour autant, le conseil municipal ne souhaite pas nuire à la santé financière de cette entreprise locale et accentuer les difficultés manifestes qu'elle rencontre actuellement. Il est ainsi décidé :

- De confirmer le paiement, aux frais et risques du titulaire, des 4 076.15 € HT d'intervention de l'entreprise PEPIOT sur le matériel dysfonctionnant, comme énoncé par voie recommandée au titulaire ; Approuvé à l'unanimité.
- De déroger au CCP afin d'exonérer partiellement le titulaire du montant des pénalités de retard applicables et de lui imputer 4 500 € HT de pénalités dans le cadre de son DGD ; Approuvé à 11 voix pour, et une abstention.

➤ **Renouvellement convention petite ville de demain**

Madame le Maire informe qu'une convention établit les modalités relatives à la mise à disposition d'un agent contractuel de la commune d'Ornans à la commune de Quingey, pour mener à bien le programme « Petites Villes de Demain » depuis la période du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 mai 2024 ;

Le contrat à durée déterminée de l'agent contractuel mis à disposition court jusqu'au 1^{er} mars 2026 et, durant cette période, il est souhaité que l'agent poursuive ses missions pour les deux communes. Il y a donc lieu de renouveler la précédente convention pour la période allant du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 1^{er} mars 2026. Les modalités de mise à disposition entre les deux communes demeurent inchangées.

Entendu l'exposé du rapporteur, Madame la Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention de mise à disposition.

➤ Suppression de deux postes secrétaire de mairie

Madame le Maire informe qu'à la suite des départs de deux secrétaires de mairie, remplacées par une secrétaire à temps partiel, il convient que la commune délibère pour supprimer leurs deux postes.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la suppression de ces deux postes, sous couvert de l'avis favorable du Comité Social Territorial, qui s'est réunis le lundi 9 septembre.

Informations du Maire :

Échanges FC Val de Loue : Mme le Maire rappelle qu'un dialogue continu avec les représentants du FC Val de Loue, fait ressortir une demande d'évolution du site sportif, plus précisément du terrain principal. Le FC Val de Loue demande si la commune est prête à démarrer un dossier de travaux / demande de subvention, en vue de l'aménagement d'un terrain synthétique. Bien que le budget communal ne permette pas de procéder à ces travaux dans un futur proche, le conseil municipal est favorable à l'idée de commencer à préparer un dossier, qui serait éventuellement prêt à être exécuté dans les années à venir.

➤ Questions/informations diverses :

Forum des associations : Jean-Michel ROY informe que le forum des associations du samedi 31 août dernier a fait ressortir un bilan positif dans l'ensemble. 25 Associations étaient présentes, pour environ 150 personnes présentes. Certaines idées d'aménagement de l'espace pour l'année prochaine ont été identifiées. L'idée est de pérenniser cette date de RDV, soit le dernier samedi d'août, et de poursuivre sur cette lancée pour l'année prochaine.

Championne de France junior : Jean-Michel ROY mentionne la victoire aux championnats de France junior de Faustine MERCET, licenciées du club de Kayak Quingeyois. Le conseil municipal est favorable à l'idée de lui faire un cadeau au nom de la commune.

Jardin-forêt médiathèque : Gilles ARNOULD indique que la médiathèque est à la recherche d'une parcelle pour organiser un jardin-forêt, le conseil municipal est favorable à l'idée, et charge M. ARNOULD de faire le lien avec la médiathèque.

Invitation SAEP : Dans le cadre du futur transfert de compétence de la gestion de l'eau, d'ici 2026, la Mairie a reçu une invitation du SAEP. Le conseil municipal s'interroge sur le choix à venir, il est aussi fait mention du SIEL. Il pourrait être opportun de coordonner une rencontre entre les trois communes de Chouzelot, Lavans-Quingey et Quingey, qui sont toutes dépendantes les unes des autres sur le plan de l'acheminement de l'eau potable. Les deux syndicats pourraient être conviés à cette rencontre pour venir exposer leurs projets. Ce point devra être abordé au prochain conseil.

Rue des Salines : Claude Simon demande de trouver une solution pour sécuriser le local rue des salines. Ce bâtiment n'appartient pas à la commune, mais Sarah FAIVRE répond qu'elle va se renseigner.

Convention Chantier jeunes : Les Francas ont modifié le projet de renouvellement de convention pour les chantiers jeunes. Certaines des modifications paraissent résulter sur de lourdes prises en charges administratives. Nicolas BOBILLIER indique que ce projet est donc à retravailler avant d'être présentée au CM.

Randonnée Gourmande : Jean-Michel ROY indique qu'il va autoriser les organisateurs de la randonnée gourmande, à produire un tracer qui traverserait le camping.

Fin de séance 23h45

Le Maire, Sarah FAIVRE

